

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 27 janvier 2026  
Délibération n°1-2

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FERRANDI François donne procuration à Jean CASTEX

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION ENVELOPPE FINANCIÈRE POUR MISSION ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 19/08/2025 par laquelle la Commune a validé le principe du recours à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner la définition du projet de rénovation énergétique, de réaménagement et d'extension du groupe scolaire ainsi que la réhabilitation de bâtiments communaux situés à proximité.

Suite à cette délibération, une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études spécialisés en AMO. Il est précisé qu'un seul bureau d'études a répondu à cette consultation et que la Commune n'a pas donné suite compte tenu que les missions de diagnostics notamment structurel étaient insuffisantes. Dès lors, il apparaît que l'enveloppe financière de 39 900 € HT initialement prévue est insuffisante.

Au regard des échanges avec les professionnels et de la complexité du projet envisagé (projet en site occupé, diagnostic énergétique et patrimonial, définition programmatique et phasage des travaux), il apparaît nécessaire de **réévaluer l'enveloppe financière allouée à la mission d'AMO** afin de garantir une consultation adaptée et conforme aux besoins de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a déjà lancé un marché à procédure adaptée à cet effet.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le **montant prévisionnel de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à 50 000 € HT** et de solliciter des financements permettant de limiter le reste à charge de la Commune.

Il précise que l'État dans le cadre du « fonds vert ingénierie » a déjà accordé son soutien à hauteur de 80% du montant initial soit 31 920 €

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de réévaluer l'enveloppe financière prévisionnelle de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à **50 000 € HT** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions mobilisables pour cette opération

- d'inscrire la dépense correspondante au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Collectivité : MANE

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Assistance Maîtrise d'ouvrage

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Nature des dépenses</b> les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>		
<b>Assistance Maîtrise d'ouvrage</b>		<b>50 000.00 €</b>		
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>50 000.00 €</b>		
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>à préciser le cas échéant</b>	<b>sollicités ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
ETAT	fonds verts ingénierie		31 920.00 €	
BANQUE DES TERRITOIRES	Edurenov		8 080.00 €	
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>80.00%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0.00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres		10 000.00 €	
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>10 000.00 €</b>	<b>20.00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>50 000.00 €</b>	

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS